



DEMANDE D'INFORMATION (DDI)

Titre de la DDI : Cartographie des parties prenantes du Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil	N° de la DDI : 17180009
Date de diffusion : Mercredi 24 mai 2017	Date et heure de clôture : Mercredi 15 juin 2017 à 13 h, heure avancée de l'Est
Division contractante : Services d'approvisionnement <i>Nom</i> : Lindsay Empey <i>Titre</i> : agente d'approvisionnement <i>Courriel</i> : fad-ps@crdi.ca (N° de téléphone : 1-613-696-2150, Adresse municipale : 150, rue Kent, complexe Constitution Square, tour III, Ottawa (Ontario) K1P 0B2, Canada / Adresse postale : CP 8500, Ottawa (Ontario) K1G 3H9, Canada)	Division à l'origine de la demande : Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil

Table des matières

1.0 INTRODUCTION	3
1.1 À propos du CRDI	3
1.2 Objet et nature de la présente DDI	3
2.0 INFORMATION DEMANDÉE	4
2.1 Objet	4
2.2 Objectif	4
2.3 Renseignements généraux sur le programme	5
2.4 Justification	5
2.5 Portée du travail et résultats attendus	6
2.6 Méthodologie	6
2.7 Calendrier	7
3.0 Marche à suivre pour répondre à la DDI	7
3.1 Comment répondre	7
3.2 Format des réponses à la DDI	8
4.0 PROCESSUS ET DATE D'EXAMEN DES RÉPONSES	9
4.1 Éclaircissements	9
4.2 Présentation des réponses à la DDI	9
4.3 Date d'échéance	9

1.0 INTRODUCTION

1.1 À propos du CRDI

1.1.1 Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI)

Le CRDI a été créé en vertu d'une loi adoptée par le Parlement du Canada en 1970 et a pour mission « de lancer, d'encourager, d'appuyer et de mener des recherches sur les problèmes des régions du monde en développement et sur la mise en oeuvre des connaissances scientifiques, techniques et autres en vue du progrès économique et social de ces régions ».

Le CRDI, une **société d'État canadienne**, appuie d'éminents penseurs qui font progresser les connaissances et résolvent les problèmes pratiques de développement. Il offre des ressources, des conseils et de la formation pour leur permettre de mettre leurs solutions en application et de les présenter à ceux qui en ont le plus besoin. En bref, le CRDI accroît les possibilités – et contribue réellement à améliorer les conditions de vie des gens.

En collaborant avec ses partenaires du développement, le CRDI multiplie l'incidence de ses investissements et permet à un plus grand nombre de personnes dans un plus grand nombre de pays de profiter des innovations. Grâce à son programme de bourses, le Centre contribue à la formation d'une nouvelle génération de chefs de file du développement.

Le CRDI emploie quelque 400 personnes à son siège à Ottawa (Ontario) et dans ses quatre (4) bureaux régionaux situés au Caire (Égypte), à New Delhi (Inde), à Nairobi (Kenya) et à Montevideo (Uruguay).

Le CRDI est dirigé par un Conseil pouvant compter jusqu'à 14 gouverneurs et dont le président rend compte au Parlement du Canada par l'entremise du ministre du Développement international.

Renseignements : www.crdi.ca

1.2 Objet et nature de la présente DDI

1.2.1 Objet de la DDI

Afin de faciliter l'éventuelle prestation des services décrits à la **section 2** de la DDI, le CRDI souhaite obtenir des renseignements d'experts-conseils (organisations ou personnes) lui permettant d'en savoir plus sur ces services et sur les coûts y afférents, et pour se familiariser avec ces fournisseurs de services.

1.2.2 Aucun engagement de la part du CRDI

La DDI ne devrait pas être interprétée comme une intention, un engagement ou une promesse d'acquisition de biens ou de services.

Le CRDI pourrait ou non publier une demande concurrentielle (p. ex. une demande de propositions) pour obtenir les services décrits à la **section 2** à la suite de la présente DDI.

Aucun contrat ne se conclura au terme d'une réponse donnée à la présente DDI.

1.2.3 Aucuns frais pour le CRDI

Le CRDI ne remboursera aucun répondant à l'égard de quelque coût que ce soit lié à sa réponse à la présente DDI.

1.2.4 Distribution et utilisation des réponses à la DDI

Les copies de toute la documentation présentée en réponse à la présente DDI seront mises à la disposition de tous les intervenants du CRDI pour qu'ils puissent les examiner.

Les réponses ne feront l'objet d'aucune évaluation officielle.

Le CRDI pourra utiliser, à toutes fins, l'information fournie en réponse à la présente DDI.

2.0 INFORMATION DEMANDÉE

2.1 Objet

Le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil compte dresser la cartographie des principaux secteurs et parties prenantes des systèmes nationaux d'enregistrement et de statistiques de l'état civil dans les pays prioritaires du Mécanisme de financement mondial (GFF) : la Tanzanie, le Kenya, l'Ouganda, l'Éthiopie, le Mozambique, le Cameroun, la République démocratique du Congo, le Liberia, le Nigeria, la Guinée, le Sénégal, la Sierra Leone, le Vietnam, le Bangladesh, le Guatemala et le Myanmar.

2.2 Objectif

Cette cartographie vise à produire une analyse approfondie de l'interopérabilité des systèmes nationaux d'ESEC entre les principaux fournisseurs de données et parties prenantes en matière d'ESEC, en particulier à l'échelle des pays prioritaires du GFF : la Tanzanie, le Kenya, l'Ouganda, l'Éthiopie, le Mozambique, le Cameroun, la République démocratique du Congo, le Liberia, le Nigeria, la Guinée, le Sénégal, la Sierra Leone, le Vietnam, le Bangladesh, le Guatemala et le Myanmar.

La cartographie aura les objectifs suivants :

1. donner un aperçu des systèmes nationaux d'ESEC, des principaux secteurs concernés et de leurs fonctions, des cadres juridiques, de l'allocation des ressources, des stratégies et priorités nationales;
2. donner un aperçu des actuels partenaires nationaux et internationaux et de leurs rôles ou activités visant le renforcement des systèmes d'ESEC;
3. décrire les mécanismes de coordination entre les différents secteurs d'ESEC, entre les secteurs étatiques et non étatiques et entre les partenaires nationaux et internationaux;
4. déterminer les principales difficultés et lacunes de capacités des systèmes d'ESEC dans chaque pays.

Cet exercice de cartographie à l'échelle nationale donnera un aperçu des actuels systèmes d'ESEC dans chaque pays prioritaire du GFF, entre autres la gouvernance locale et les cadres juridiques, l'allocation des ressources financières, la couverture et l'exhaustivité de l'enregistrement des naissances et des décès, les mécanismes de coordination, les stratégies et priorités nationales, les mécanismes d'interopérabilité et de coordination entre les secteurs et les principales lacunes en matière d'assistance technique ou de capacités dans chacun des pays prioritaires du GFF.

Les résultats obtenus aideront le Centre d'excellence et le secrétariat du GFF à planifier les imminentes interactions avec ces pays et encadreront l'éventuelle collaboration avec d'autres organisations participant activement à l'ESEC. Ils permettront également de produire un modèle ou un cadre d'examen de l'interopérabilité et de la coordination entre les acteurs et parties prenantes régionaux en matière d'ESEC dans les pays prioritaires du GFF.

2.3 Renseignements généraux sur le programme

Financé par Affaires mondiales Canada et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), et hébergé au CRDI, le Centre d'excellence sur les systèmes d'ESEC relie ceux qui ont besoin de connaissances aux renseignements, aux outils et à l'expertise nécessaires pour faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre de systèmes intégrés d'ESEC. Le Centre d'excellence collabore avec les groupes d'experts déjà en place afin de générer, de regrouper et de diffuser des renseignements, notamment par l'élaboration d'une plateforme électronique en libre accès visant à faciliter l'accès aux ressources clés. Cette plateforme facilite l'échange de bonnes pratiques et le renforcement des capacités, et joue un rôle important en faisant fonction de courtier en aide technique auprès des pays nécessitant davantage de soutien direct.

Le Centre d'excellence collabore étroitement avec le secrétariat du [Mécanisme de financement mondial](#) (GFF) afin de faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre de plans d'investissement relatifs aux systèmes d'ESEC pilotés par les pays et admissibles aux fonds du Mécanisme de financement mondial. Le Mécanisme de financement mondial en soutien à l'initiative « Chaque femme, chaque enfant » a été lancé en juillet 2015 en tant que principal dispositif visant à aider les pays à adopter des stratégies de financement durables des soins de santé favorisant l'accès universel à des services de qualité en matière de santé reproductive, des mères, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents d'ici 2030.

2.4 Justification

L'enregistrement systématique des données de l'état civil, à savoir les naissances, les décès, les causes de décès, les mariages et les divorces, est primordial pour améliorer la santé reproductive, des mères, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents, et pour protéger les droits relatifs à la santé sexuelle et reproductive. Intégrées aux systèmes existants d'information sur la santé, les statistiques issues de l'enregistrement de l'état civil deviennent de précieuses données probantes, et offrent aux responsables des politiques et aux praticiens les connaissances dont ils ont besoin pour analyser les circonstances ayant mené au décès de chaque mère et enfant, pour déterminer les facteurs de risque évitables et pour prendre des mesures, le cas échéant. Les systèmes d'ESEC permettent par ailleurs de protéger les droits fondamentaux et l'autonomisation et de faciliter l'accès à l'identification légale et à des services sanitaires et sociaux, particulièrement des femmes et des filles en situation vulnérable. Même s'ils sont essentiels, de tels systèmes d'information sont inexistant dans de nombreux pays. Même s'il existe, à l'échelle mondiale, des normes, des outils et des pratiques mondiales prometteuses, les personnes qui en ont le plus besoin ne peuvent pas y accéder ou les utiliser facilement.

Il est impératif de mettre à profit les connaissances, l'expertise et les ressources pour revendiquer le renforcement des systèmes d'ESEC et pour aider les pays à travailler dans ce sens. Il y a une importante occasion d'assurer que (i) les volets relatifs à l'ESEC sont efficacement intégrés dans les plans d'investissement liés à la santé reproductive et à la santé des mères, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents pilotés par les pays et admissibles aux fonds du Mécanisme de financement mondial et que (ii) les pays ayant besoin d'assistance technique pour le volet relatif à l'ESEC des plans nationaux d'investissement ou pour d'autres stratégies de renforcement des systèmes d'ESEC peuvent obtenir une telle assistance.

Les systèmes d'ESEC étant souvent gérés par plus d'un secteur dans chaque pays, il faut absolument déterminer les principaux secteurs et leurs rôles dans la prestation, la gestion et l'orientation du système d'ESEC dans chaque pays. Parmi ces secteurs, mentionnons des organismes tels que le ministère de la Santé, le ministère de l'Intérieur, la Protection sociale, le ministère des Statistiques et les ministères responsables des documents d'identité et des passeports. Chaque pays étant doté de ses propres systèmes, les rôles et les dynamiques de ces secteurs, en tant que principaux fournisseurs de données d'ESEC, peuvent varier d'un pays à l'autre. Par ailleurs, plusieurs organisations internationales dont, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation mondiale de la santé, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, le Plan international et les parties prenantes régionales en matière d'enregistrement de l'état civil, participent activement, à divers degrés et égards, aux activités d'ESEC dans chaque pays. Il faut renforcer la coordination nationale entre les principaux fournisseurs de données et les parties prenantes régionales et internationales appuyant les activités d'ESEC afin d'éviter le double emploi et d'améliorer l'utilisation des ressources en la matière.

2.5 Portée du travail et résultats attendus

La portée de ce travail de cartographie consiste à réaliser une analyse approfondie des fonctions d'enregistrement des statistiques et de l'état civil à l'échelle nationale, à déterminer les principaux secteurs et parties prenantes, les mécanismes de coordination, l'allocation des ressources, les cadres juridiques et les priorités nationales, ainsi que les lacunes de capacités et l'assistance technique requise dans chaque pays.

Le principal résultat de la cartographie sera un rapport exhaustif pour chaque pays décrivant ce qui suit :

- a. un schéma de la stratégie employée pour réaliser l'analyse dans chaque pays;
- b. un résumé des méthodes de collecte des données, y compris le plan de consultation des parties prenantes organisationnelles et individuelles;
- c. un résumé des critères de sélection employés pour déterminer les parties prenantes régionales et internationales à inclure dans la cartographie;
- d. l'analyse de la cartographie des activités des principaux secteurs et parties prenantes en matière de systèmes d'ESEC, assortie des données agrégées par catégories convenues, y compris les renseignements suivants pour chaque pays :
 - les acteurs en matière de systèmes d'ESEC, les principaux secteurs qui fournissent des données, leurs rôles et leurs mandats;
 - les parties prenantes régionales et internationales appuyant et influençant les systèmes d'ESEC, leurs champs d'expertise en matière d'ESEC et leur capacité à offrir de l'assistance technique à l'échelle nationale;
 - la gouvernance locale et le cadre juridique des activités d'ESEC, l'organisation des systèmes d'ESEC et les politiques connexes;
 - les ressources financières affectées annuellement à l'échelle nationale à l'ESEC ventilées par allocations du gouvernement local et de bailleurs de fonds dont, notamment :
 - l'infrastructure dédiée à l'ESEC, ventilée par ressources humaines, installations et fournitures à l'échelle du pays et des districts;
 - la portée et l'exhaustivité des données d'enregistrement des naissances et des décès disponible;
 - les pratiques actuelles d'enregistrement des causes de décès, la disponibilité des programmes de formation sur la certification médicale, y compris les programmes de formation sur la CIM-10, au sein et hors des hôpitaux;
 - les actuels mécanismes de coordination entre les principaux secteurs fournissant des données d'ESEC à l'échelle nationale;
 - un résumé de la stratégie nationale visant à renforcer les systèmes d'ESEC, ses principaux objectifs et priorités et les lacunes en matière d'assistance technique;
 - un projet d'amélioration de l'interopérabilité et de la coordination entre les principaux secteurs et parties prenantes pour contribuer à établir un modèle-cadre de coordination;
 - un projet de liste des politiques nécessaires pour renforcer les systèmes d'ESEC.
- e. la détermination des principales difficultés ou lacunes au chapitre de l'offre d'expertise et d'assistance technique en matière d'ESEC à partir des résultats de rapports, ainsi que des recommandations générales sur les domaines dans lesquels le Centre d'excellence pourra intervenir et combler les lacunes à l'avenir;
- f. la liste des personnes interrogées.

2.6 Méthodologie

La portée du travail s'applique à chaque pays en fonction des règlements nationaux en vigueur, de la disponibilité des données et de l'accès aux documents et aux hauts responsables de chaque principal secteur. L'organisation ou la personne choisie doit employer une méthode de collecte des données à l'échelle du pays et des districts qui est respectueuse de la culture et de l'éthique.

L'organisation ou la personne choisie doit collaborer avec les organes régionaux et les groupes coordonnant les activités propres aux systèmes d'ESEC, tels que le Programme pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement ses statistiques de l'état civil en Afrique et le groupe de base régional d'ESEC dirigé par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique.

La cartographie des secteurs et des parties prenantes en matière d'ESEC aux termes du contrat comportera plusieurs strates qui prendront en compte les échelons nationaux et infranationaux dans chaque pays. Aux fins de l'exécution de la cartographie, il faudra établir une méthodologie permettant de déterminer les secteurs et les organisations nationaux pertinents et définir leurs rôles et l'expertise technique qu'ils offrent à l'échelle du pays. Cela comprend notamment la conception des outils et techniques de collecte des données nécessaires pour cartographier les fonctions, les acteurs, les capacités ou lacunes techniques des systèmes d'ESEC. L'établissement de cette méthodologie fait partie intégrante du contrat ainsi que l'approbation de ladite méthodologie par le CRDI.

Il est proposé que la méthodologie comprenne notamment :

- le plan de mise en oeuvre de la cartographie pour chaque pays;
- la conception des outils de collecte des renseignements, les formulaires de consentement et les facteurs éthiques, ainsi que de systèmes d'enregistrement des réponses et l'organisation des renseignements recueillis;
- les entrevues avec les principaux responsables nationaux des secteurs d'ESEC, au besoin, dont, notamment, les responsables des ministères de la Santé, des ministères d'enregistrement et des statistiques de l'état civil, des bureaux nationaux de la statistique, les ministères de l'Intérieur et tout autre ministère pertinent, des établissements de recherche et universitaires et des organisations de la société civile;
- les entrevues avec les principales parties prenantes régionales et internationales qui ont joué ou jouent un rôle dans les stratégies visant à renforcer les systèmes d'ESEC dans chaque pays dont, notamment, les équipes de la Banque mondiale, la Division de la statistique de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CENUA), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Plan international, les autres parties prenantes régionales et internationales d'ESEC et les établissements de recherche;
- l'exécution de la cartographie en étroite collaboration avec les bureaux nationaux d'ESEC;
- la collecte et l'examen des documents portant sur les lois, les politiques et l'allocation des ressources à l'échelle du pays;
- la collecte et l'examen des stratégies nationales visant à renforcer les systèmes d'ESEC, les plans d'investissement, les rapports annuels, les priorités de travail nationales, les difficultés de diffusion à grande échelle des systèmes d'ESEC et les lacunes en matière de savoir-faire et de capacités;
- les autres outils de collecte de données, s'il y a lieu.

2.7 Calendrier

Le Centre d'excellence sur les systèmes d'ESEC prévoit que l'accomplissement des tâches contractuelles prendra approximativement 40 jours par pays.

3.0 Marche à suivre pour répondre à la DDI

3.1 Comment répondre

3.1.1 Demandes de renseignements

Toute question ou autre communication liées à la présente DDI **doit** être transmise à l'autorité contractante nommée à la page 1.

Puisqu'il ne s'agit pas d'une demande concurrentielle, le CRDI ne répondra pas nécessairement aux questions par écrit ou ne communiquera pas nécessairement les réponses à tous les répondants potentiels.

3.1.2 Mode d'envoi

Les répondants **doivent** envoyer une (1) **copie de leur réponse par voie électronique, soit par courriel**, en format Microsoft Word ou PDF, à l'autorité contractante nommée à la page 1.

Les répondants doivent indiquer à la ligne « *Objet* » du courriel le numéro et le titre de la DDI.

3.1.3 Date de clôture

Les réponses à la présente DDI **doivent** être reçues par le CRDI au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1.

3.2 Format des réponses à la DDI

3.2.1 Langues officielles

La réponse peut être présentée en français ou en anglais.

3.2.2 Réponses

Les organisations, les établissements et les personnes peuvent répondre à la présente demande d'information.

3.2.3 Directives relatives aux réponses

Les organisations et les personnes sont encouragées à exprimer leur intérêt en prenant en compte les points suivants :

- les propositions peuvent porter sur un ou plusieurs pays;
- les organisations, établissements ou gouvernements, les associations non gouvernementales, à but lucratif ou sans, les associations professionnelles, les réseaux de santé publique et les organisations multilatérales et d'intérêt public peuvent présenter une proposition;
- les organisations dotées d'un mandat régional ou national lié à la santé publique ou à l'enregistrement et des statistiques de l'état civil, à la planification de la gouvernance et des stratégies, à l'analyse et au renforcement des systèmes de santé, à l'analyse et à l'évaluation situationnelles, à l'analyse et à l'élaboration des politiques et à la recherche;
- les personnes possédant une expertise professionnelle dans l'un des domaines suivants : enregistrement et statistiques de l'état civil, santé publique, intégration des systèmes de santé, gouvernance et analyse et évaluation situationnelles.

Les réponses à la DDI doivent comporter les éléments suivants :

a. Personne-ressource principale : le nom de la principale personne-ressource du répondant relativement à la DDI, de même que son adresse, son numéro de téléphone et son adresse de courriel.

b. Profil de l'entreprise ou de la personne : cette section doit comprendre :

- i. Le nom de la personne ou la dénomination sociale de l'organisation et l'adresse et, s'il y a lieu, la raison sociale.
- ii. Un résumé sur la personne ou l'organisation candidate comprenant ce qui suit :

- (personne) domaine de travail ou de spécialisation, antécédents professionnels, y compris l'emploi actuel, s'il y a lieu, réseaux professionnels ou organisationnels;
- (organisation) domaine de travail ou de spécialisation, gamme de produits et de services offerts, nombre total d'années d'exploitation et nombre d'employés à temps plein et partiel.

c. Bref (2 pages) énoncé d'intérêt Cette partie doit :

- indiquer les pays que la personne ou l'organisation candidate pourrait cartographier;
- démontrer le degré d'expérience ou d'antécédents de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil, de la santé publique, de la gouvernance, du droit, de recherche ou d'évaluation en matière de santé dans les pays indiqués;
- indiquer si la personne ou l'organisation candidate est en mesure de réaliser le travail dans les délais impartis.

d. Renseignements, conseils et recommandations organisés tel qu'il est exigé dans la DDI.

e. Détermination et discussion des **facteurs clés** que le CRDI devrait prendre en compte dans l'établissement de ses futurs besoins opérationnels, selon l'avis du répondant.

f. Autres renseignements requis propres à la nature de la DDI et que le répondant juge importants.

g. Coûts estimés : Préciser tous les coûts (estimations de haut niveau à des fins budgétaires) afin que le CRDI puisse établir un budget de projet. Tous les coûts doivent être exprimés en dollars canadiens, excluant les taxes.

3.2.4 Longueur de la réponse

Veillez restreindre votre proposition à un maximum de 20 pages.

4.0 PROCESSUS ET DATE D'EXAMEN DES RÉPONSES

4.1 Éclaircissements

Afin de bien comprendre les renseignements contenus dans la réponse à la DDI, le CRDI pourrait vous demander des éclaircissements, de vive voix par téléphone, ou par écrit par courriel.

4.2 Présentation des réponses à la DDI

Les répondants pourraient être invités à présenter leur réponse aux parties prenantes du CRDI. Cet exposé aurait pour objectif de chercher à éclaircir les renseignements contenus dans la réponse (tels que susmentionnés), d'approfondir les questions soulevées ou de mieux répondre aux objectifs de la DDI.

4.3 Date d'échéance

Voici un calendrier qui résume les dates du processus de DDI.

Publication de la DDI :	25 mai 2017
Date limite pour les réponses à la DDI :	15 juin 2017
Examen des réponses à la DDI :	22 juin 2017